

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du mardi 23 juin 2026

Convocation
Date : 17/06/2026
Affichée ou mise en
ligne le : 17/06/2026

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE PRINCIPAL 2026

Délibération n°
119-CC230626

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 29
- Pouvoirs : 7
- Votants : 36
- Absents : 8

Résultats :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations
Affichée ou mise en
ligne le : 24/06/2026

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, Salle du Conseil Municipal, 1^{er} étage - 1 rue de l'Aunette - 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 17 juin 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain
Secrétaire de séance : Madame Eugénie ALVES

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame ALVES Eugénie	Madame HINQUE Sarah
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Madame JAUNET Christel
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur BERTINATTI Joël	Madame LAOUAMER Wassila
Madame CARDOËN Catherine	Monsieur LAPIE Dominique
Madame CARVENNEC Anne	Monsieur LHOYER Denis
Monsieur de la BÉDOYÈRE Emmanuel	Madame LOZANO Stéphanie
Monsieur DELAMARE Jacques	Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur DELAYEN Cédric	Monsieur MEDIONI Régis
Monsieur DERYCKE Xavier	Monsieur MÉNAND-CHAMBON
Monsieur DUMOULIN François	Maximilien
Monsieur FRACHON Hugues	Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur SICARD Bruno
Madame HECQUET Sonia	Madame TAQUET Florence

03 JUL. 2026

Ont donné pouvoir :

Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina à Monsieur GAUDION Philippe
Madame BALOSSIER Françoise à Madame HINQUE Sarah
Madame ESTARDIER Maya à Monsieur DELAMARE Jacques
Madame HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur MARÉCHAL Guillaume à Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang à Madame CARDOËN Catherine

Paraphes	
AE	AB

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur BLOT Laurent
Monsieur GUGLIERI Mathieu
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur TACCONE André
Madame TONDELLIER Viviane
Madame TRACA Carole

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents et 7 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Madame la Vice-Présidente expose aux membres de l'assemblée délibérante que,

Le budget supplémentaire a une double fonction :

Il permet de modifier les inscriptions initiales en recettes et en dépenses afin de tenir compte :

- D'écarts entre les prévisions et les réalisations constatées ;
- De besoins nouveaux apparus en cours d'exercice ;
- D'évolutions du contexte économique, financier ou réglementaire nécessitant des ajustements budgétaires.

Il permet également d'intégrer dans le budget en cours les résultats de l'exercice écoulé, notamment :

- Les excédents ou déficits constatés ;
- Les restes à réaliser en dépenses et en recettes ;
- Les opérations d'affectation des résultats.

Le budget supplémentaire reprend la même structure que le budget primitif, avec une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Compte tenu des crédits inscrits au budget primitif 2026 et de l'absence de besoin d'ajustement des prévisions budgétaires, il n'est pas nécessaire de procéder à des inscriptions complémentaires en dépenses ou en recettes.

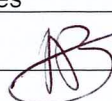
Le budget supplémentaire 2026 du budget principal a donc pour seul objet l'intégration des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2025.

Paraphes	
AE	AB

1. Section de fonctionnement**1.1 Les dépenses de fonctionnement**

DEPENSES			
	BP 2026	Proposition BS 2026	BP + BS
Dépenses réelles	17 718 663,15 €	- €	17 718 663,15 €
Chap. 011 - Charges à caractère général	4 355 170,00 €		4 355 170,00 €
Chap. 012 - Charges de personnel	2 450 645,00 €		2 450 645,00 €
Chap. 014 - Attribution de compensation	8 760 103,15 €		8 760 103,15 €
Chap. 63 - Impôts et taxes			0,00 €
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	2 075 160,00 €		2 075 160,00 €
Chap. 66 - Charges financières	71 000,00 €		71 000,00 €
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €		5 000,00 €
Chap. 68 - Provisions	1 585,00 €		1 585,00 €
Dépenses d'ordres	1 089 077,00 €	- €	1 089 077,00 €
Chap. 042 - Amortissements	1 089 077,00 €		1 089 077,00 €
023 Virement à la section d'investissement	645 075,85 €	12 385 244,84 €	13 030 320,69 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 452 816,00 €	12 385 244,84 €	31 838 060,84 €

Le virement vers la section d'investissement permet d'équilibrer cette section à hauteur de 12 385 244,84 €.

Paraphes	
AE	

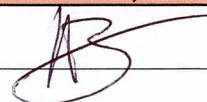
1.2 Les recettes de fonctionnement

RECETTES			
	BP 2026	Proposition BS 2026	BP + BS
Recettes réelles	19 414 224,00 €	0,00 €	19 414 224,00 €
Chap. 013 - Atténuation charges de personnel	3 000,00 €		3 000,00 €
Chap. 70 Produits des services	688 909,00 €		688 909,00 €
Chap. 73 Fiscalité	4 824 642,00 €		4 824 642,00 €
Chap. 731 Fiscalité locale	9 496 011,00 €		9 496 011,00 €
Chap. 74 Dotations et participations	4 371 462,00 €		4 371 462,00 €
Chap. 75 Autres produits de gestion courante	30 200,00 €		30 200,00 €
Recettes d'ordres	38 592,00 €	0,00 €	38 592,00 €
Chap. 042 - Amortissements	38 592,00 €		38 592,00 €
002 Résultat d'exploitation reporté		12 385 244,84 €	12 385 244,84 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 452 816,00 €	12 385 244,84 €	31 838 060,84 €

Il convient d'intégrer, comme constaté lors de la délibération d'affectation du résultat de 2025, le solde de l'excédent de fonctionnement soit 12 385 244,84€ au chapitre d'ordre 002.

2. La section d'investissement**2.1 Les dépenses d'investissement**

DEPENSES			
	BP 2026	Proposition BS 2026	BP + BS
Dépenses réelles	14 024 240,27 €	- €	14 024 240,27 €
Chap. 20 Immobilisations incorporelles	2 425 976,49 €		2 425 976,49 €
Chap. 204 Subventions d'équipement versées	5 505 438,28 €		5 505 438,28 €
Chap. 21 Immobilisations corporelles	2 342 606,58 €		2 342 606,58 €
Chap. 23 Immobilisations en cours	3 437 218,92 €		3 437 218,92 €
Chap. 27 Autres immobilisations financières	25 000,00 €		25 000,00 €
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	288 000,00 €		288 000,00 €
Chap. 45 Travaux pour compte de tiers			0,00 €
Dépenses d'ordre	38 592,00 €	- €	38 592,00 €
Chap. 040 Opérations d'ordre	38 592,00 €		- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 062 832,27 €	- €	14 062 832,27 €

AE 

2. La section d'investissement

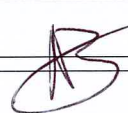
2.2 Les recettes d'investissement

RECETTES			
	BP 2026	Proposition BS 2026	BP + BS
Recettes réelles	12 328 679,42 €	-8 292 646,01 €	6 638 717,71 €
Chap.10 Immobilisations corporelles		2 602 684,30 €	2 602 684,30 €
dont 1068		2 602 684,30 €	2 602 684,30 €
Chap. 13 Subventions d'investissement	1 433 349,11 €		1 433 349,11 €
			0,00 €
Chap. 16 Emprunts (emprunt d'équilibre)	10 895 330,31 €	-10 895 330,31 €	0,00 €
Chap. 23 Immobilisations en cours			0,00 €
Chap. 024 Produits de cessions d'immobilisation			0,00 €
Chap. 45 Travaux pour compte de tiers			0,00 €
Recettes d'ordre	1 089 077,00 €	0,00 €	1 089 077,00 €
Chap. 040 Opérations d'ordre	1 089 077,00 €		1 089 077,00 €
001 Solde d'exécution de la section reporté		96 193,47 €	96 193,47 €
021 Virement de la section de fonctionnement	645 075,85 €	12 385 244,84 €	13 030 320,69 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 062 832,27 €	4 188 792,30 €	20 854 308,87 €

L'affectation des résultats au compte 1068 est inscrite conformément à la délibération relative au compte administratif 2025, pour un montant de 2 602 684,30 €. Cette affectation permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2025.

Par ailleurs, l'emprunt d'équilibre inscrit au chapitre 16 lors du vote du budget primitif 2026 fait l'objet d'une inscription négative afin d'annuler les crédits ouverts à ce titre. Pour mémoire, cette inscription avait été prévue à titre conservatoire afin d'assurer l'équilibre budgétaire lors de l'élaboration du budget primitif.

Enfin, les restes à réaliser 2025, tant en dépenses qu'en recettes, sont repris dans le budget supplémentaire 2026. Ces crédits ne sont toutefois pas soumis au vote de l'assemblée délibérante, dès lors qu'ils ont déjà été autorisés lors de l'exercice 2025. Seuls les crédits nouveaux inscrits au titre de l'exercice 2026 font l'objet d'un vote.

Paraphes	
AC	

Restes à réaliser 2025			
Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	2 736 137,61 €	37 259,84 €	2 698 877,77 €
Totaux	2 736 137,61 €	37 259,84 €	2 698 877,77 €

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le vote du budget primitif du 19 février 2026 ;

Vu le vote du compte administratif 2025 de ce jour ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 3 juin 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits par suite du vote du compte administratif, afin d'intégrer les résultats et leurs affectations ;

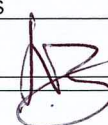
DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les modifications budgétaires suivantes tant en dépenses qu'en recettes dans chacune des sections du budget principal :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	DEPENSES				RECETTES		
	BP 2026	Proposition BS 2026	BP + BS		BP 2026	Proposition BS 2026	BP + BS
Dépenses réelles	17 718 663,15 €	- €	17 718 663,15 €	Recettes réelles	19 414 224,00 €	0,00 €	19 414 224,00 €
Chap 011 - Charges à caractère général	4 355 170,00 €		4 355 170,00 €	Chap 013 - Atténuation charges de personnel	3 000,00 €		3 000,00 €
Chap 012 - Charges de personnel	2 450 645,00 €		2 450 645,00 €	Chap. 70 Produits des services	688 909,00 €		688 909,00 €
Chap 014 - Attribution de compensation	8 760 103,15 €		8 760 103,15 €	Chap. 73 Fiscalité	4 824 642,00 €		4 824 642,00 €
Chap 63 - Impôts et taxes			0,00 €	Chap. 731 Fiscalité locale	9 496 011,00 €		9 496 011,00 €
Chap 65 - Autres charges de gestion courante	2 075 160,00 €		2 075 160,00 €	Chap. 74 Dotations et participations	4 371 462,00 €		4 371 462,00 €
			0,00 €	Chap. 75 Autres produits de gestion courante	30 200,00 €		30 200,00 €
Chap 66 - Charges financières	71 000,00 €		71 000,00 €				0,00 €
Chap 67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €		5 000,00 €				0,00 €
Chap 68 - Provisions	1 585,00 €		1 585,00 €	Chap. 77 Produits exceptionnels			0,00 €
Dépenses d'ordres	1 089 077,00 €	- €	1 089 077,00 €	Recettes d'ordres	38 592,00 €	0,00 €	38 592,00 €
Chap 042 - Amortissements	1 089 077,00 €		1 089 077,00 €	Chap 042 - Amortissements	38 592,00 €		38 592,00 €
023 Virement à la section d'investissement	645 075,85 €	12 385 244,84 €	13 030 320,69 €	002 Résultat d'exploitation reporté		12 385 244,84 €	12 385 244,84 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 452 816,00 €	12 385 244,84 €	31 838 060,84 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 452 816,00 €	12 385 244,84 €	31 838 060,84 €

Paraphes

AE



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026							
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	BP 2026	Proposition BS 2026	BP + BS		BP 2026	Proposition BS 2026	BP + BS
Dépenses réelles	14 024 240,27 €	- €	14 024 240,27 €	Recettes réelles	12 328 679,42 €	-8 292 646,01 €	6 638 717,71 €
Chap. 20 Immobilisations incorporelles	2 425 976,49 €		2 425 976,49 €	Chap. 10 Immobilisations corporelles		2 602 684,30 €	2 602 684,30 €
Chap. 204 Subventions d'équipement	5 505 438,28 €		5 505 438,28 €	dont 1068		2 602 684,30 €	2 602 684,30 €
Chap. 21 Immobilisations corporelles	2 342 606,58 €		2 342 606,58 €	Chap. 13 Subventions d'investissement	1 433 349,11 €		1 433 349,11 €
Chap. 23 Immobilisations en cours	3 437 218,92 €		3 437 218,92 €				0,00 €
Chap. 27 Autres immobilisations financ	25 000,00 €		25 000,00 €	Chap. 16 Emprunts (emprunt d'équilibre)	10 895 330,31 €	-10 895 330,31 €	0,00 €
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	288 000,00 €		288 000,00 €	Chap. 23 Immobilisations en cours			0,00 €
			0,00 €	Chap. 024 Produits de cessions d'immobilisation			0,00 €
Chap. 45 Travaux pour compte de tiers			0,00 €	Chap. 45 Travaux pour compte de tiers			0,00 €
Dépenses d'ordre	38 592,00 €	- €	38 592,00 €	Recettes d'ordre	1 089 077,00 €	0,00 €	1 089 077,00 €
Chap. 040 Opérations d'ordre	38 592,00 €		- €	Chap. 040 Opérations d'ordre	1 089 077,00 €		1 089 077,00 €
				001 Solde d'exécution de la section d'invtr reporté		96 193,47 €	96 193,47 €
				021 Virement de la section de fonctionnement	645 075,85 €	12 385 244,84 €	13 030 320,69 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 062 832,27 €	- €	14 062 832,27 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 062 832,27 €	4 188 792,30 €	20 854 308,87 €

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **03 JUIL. 2026**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **03 JUIL. 2026**

Fait à Senlis, le **03 JUIL. 2026**

Alain BATTAGLIA

Madame Eugénie ALVES

Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr